

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021</p>

Date de convocation : 07/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Éveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine donne pouvoir à CANUS Daniel, MORAUD Laurent donne pouvoir à GUÉRIN Florian, LATOUCHE Céline donne pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, WATTEBLED Stéphane donne pouvoir à LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel donne pouvoir à TREFFANDIER Nathalie
Secrétaire de séance : MACHEFERT VERDON Graziella.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 08 novembre 2021
2. Tarifs 2022
3. Maîtrise de la demande d'énergie – Modification des statuts du SDEER
4. Salon du livre 2022
5. Dénomination des adresses postales lotissement SEMIS avenue 8 mai 1945
6. Virement de crédits -budget principal
7. Prestation de partenariat et de financement entre le CCAS de Saintes et la commune
8. Syndicat de voirie – projet d'aménagement du Chemin de la Tonnelle
9. Syndicat de voirie – projet d'aménagement d'une partie du Chemin des Bruyeres et de la rue des Violettes
10. Adhésion au SIEMLF 17
11. Informations et questions diverses

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2021 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents.

02-TARIFS 2022 (N°057)

Michel SIAUDEAU, Président de la commission des finances expose au conseil que la commission s'est réunie le 5 octobre et le 22 novembre.

La commission propose au Conseil Municipal une évolution de la grille des tarifs comme suit :

Service	Prestations	Unité	Tarifs 2022	
Occupation du domaine public	Les cirques	Par jour	50,00	
	Stand sans électricité lors des festivités		20,00	
	Stand avec électricité lors des festivités		30,00	
	Pontons	Ponton/ an	180,00	
		Anneau/an	70,00	
	Droits de place -Marché, commerces ambulants	ml	0,60	
		ml/électricité	1,20	
	Manifestation "Eau fil des bac"s - Balade avec le Palissy	Départ Saintes -tarifs adultes	10,00	
		Départ Chaniers	5,00	
		Départ Saintes- 3 à 12 ans	4,00	
	Départ Chaniers- 3 à 12 ans	2,00		
Cimetière	Concession			
	30 ans		150,00	
	50 ans		260,00	
	Colombarium			
	5 ans		150,00	
	10 ans		270,00	
	Cavernes			
	30 ans		150,00	
	50 ans		260,00	
	Caveaux en élévations			
30 ans		300,00		
50 ans		400,00		
Médiathèque	Médiathèque -livre non restitué		30,00	
Police	Frais capture animaux		130,00	
Accueil	Copies NB avec fourniture papier		0,20	
	Copies couleur avec fourniture papier		0,30	
			Hors commune	Habitants de la commune
Nouvelle salle	Repas	1 jour	300	150
		1 jour /avec chauffage*	350	200
		WE	430	230
		WE /avec chauffage*	530	300
	Vin d'honneur		150	75
		avec chauffage*	200	120
Réunion		90	45	
	avec chauffage*	140	90	
Ancienne salle et salle des prises	Repas	1 jour	170	85
		1 jour/ avec chauffage*	200	120
		WE	250	125
		WE/avec chauffage*	330	190
	Vin d'honneur		80	40
		avec chauffage*	130	80
Réunion		60	30	
	avec chauffage*	110	70	
Salle Evêché			90	50
Caution location des salles			500	500
* Mise en route du chauffage du 15 octobre au 15 avril				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les propositions de tarifs pour 2022.

03- MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (N°058)

Jean-Luc FOURRÉ, 1^{er} adjoint, expose au conseil municipal que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Il est fait lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, délibère, à l'unanimité des membres présents et donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

04- SALON DU LIVRE 2022 (N°059)

Annie GRELET, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, expose au conseil municipal que la neuvième édition du salon du livre se déroulera les 2 et 3 avril 2022.

Il s'agit de promouvoir la lecture et l'écriture auprès d'un public le plus large possible, de valoriser la création littéraire régionale et locale et de favoriser l'échange des auteurs avec le public grâce à des rencontres et des conférences.

Actions prévues :

- Littérature régionale et locale avec une trentaine d'écrivains
- 5 conférences données au fil du salon
- Remise d'un prix littéraire par l'association culturelle le CAC17
- Exposition de sculpture sur bois

Partenaires culturels :

- Médiathèque « Dominique de Roux » de Chaniers
- Librairie indépendante Peiro-Cailaud de Saintes
- Association culturelle de Chaniers « le CAC17 »

Partenaires financiers

- Le Conseil Départemental
- La municipalité de Chaniers
- Les sponsors : entreprises et commerçants locaux

Budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Frais de transport	200,00 €	Département	900,00 €
Animation et frais annexes	300,00 €	Mairie de Chaniers	1 600,00 €
Restauration	850,00 €	Partenariat	1 100,00 €
Affranchissements	50,00 €		
Inauguration	350,00 €		
Fournitures diverses	350,00 €		
Communication	1 500,00 €		
TOTAL	3 600,00 €	TOTAL	3 600,00 €

La commune va solliciter une subvention de 900€ auprès du conseil départemental. Elle sollicitera aussi des subventions auprès de la région.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable sur l'organisation de cette manifestation,
- Approuve les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels,
- Autorise Monsieur le maire à signer les documents afférents à cette manifestation.

05- ADRESSES POSTALES LOGEMENTS SEMIS AVENUE 8 MAI 1945 (N°060)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de Saintonge) a réalisé dernièrement, 10 logements sociaux dans le secteur de l'avenue du 8 mai 1945.

Afin de déterminer les adresses administratives et postales des logements en question, il a été demandé à la Commune de désigner la nouvelle voie sur laquelle seront installées les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de désigner la voie dont il s'agit de la manière suivante : 6 impasse Rabelais.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable à la désignation de la voie proposé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette dénomination.

06- VIREMENT DE CREDITS (N°061)

Virement de crédits – Budget principal

Jean-Paul GIRARD, adjoint en charge des finances, expose au conseil municipal qu'à la suite d'une omission lors du budget Primitif 2021, la DETR relative à la construction de la poste n'a pas été affectée à cette opération.

Il convient de rattacher cette recette, notifiée en novembre dernier, à l'opération 260 comme suit :

Désignation	Dépenses	Recettes	Page du budget
FONCTIONNEMENT			
Néant			
Total Fonctionnement	0	0	
INVESTISSEMENT			
Chapitre 13 – Article 1341– fonction 8 - DETR construction la Poste		- 91 000	22
Chapitre 13 – Article 1341– fonction 8 – opération 260 (projet immo avenue C.de Gaulle) - DETR construction la Poste		+ 91 000	25
Total Investissement	0	0	

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable aux virements de crédits proposés ci-dessus.

07- PRESTATION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LE CCAS DE SAINTES ET LA COMMUNE (N°062)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les personnes âgées et handicapées de la Commune peuvent bénéficier de l'intervention d'aides à domicile ou d'auxiliaires de vie du CCAS de Saintes qui assure la gestion de ce service.

Le Département soutient le service prestataire d'aide à domicile du CCAS de Saintes avec la signature d'un contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens depuis le 1^{er} avril 2018. Ce service bénéficie d'un tarif unique financé pour les prestations réalisées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'autonomie

(APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et les services ménagers (taris du Département modifié annuellement).

Les recettes des bénéficiaires et des financeurs ne permettant pas d'équilibrer le budget annexe du service prestataire, une subvention est versée par le budget principal. Le CCAS de Saintes établit une facturation auprès des communes au prorata des heures réellement effectuées.

La participation de chaque commune est estimée à partir de la différence entre le coût horaire du service constaté annuellement et les recettes perçues par le CCAS de Saintes et variables en fonction des différents tarifs et des différents financeurs pour chaque heure servie et par type de financeurs.

Une convention avait déjà été signée pour la facturation 2018 et 2019 (délibération n°2018/10/071 en date du 19 novembre 2018) avec une facturation à 2,40€ par heure.

Pour les heures effectuées en 2020 (facturation 2021), la participation des communes est de 2.13 € par heure.

Pour 2021, la participation des communes sera déterminée après clôture des comptes relatifs à l'année 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les modalités de calcul de la participation des communes,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2021 et 2022 et les documents afférents.

08- SYNDICAT DE VOIRIE – PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA TONNELLE (N°063)

Jean-Luc GRAVELLE, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, expose au conseil municipal que la commune de Chaniers a pour projet l'aménagement du chemin de la Tonnelle.

Le Syndicat Départemental de la Voirie propose de concevoir les études préalables portant sur la requalification de la rue de la Tonnelle.

La réalisation de missions de maîtrise d'œuvre, à savoir les missions « esquisse » et « projet », est nécessaire pour définir des choix d'aménagement dudit chemin.

La réalisation d'un levé topographique s'avère également indispensable à la bonne conduite des études,

La rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie se décompose comme suit :

- la mission d'esquisse serait fixée forfaitairement à 1 700 € HT, selon le taux normal de TVA en vigueur,
- la mission « projet » serait fixée forfaitairement à 2 300 € HT, selon le taux normal de TVA en vigueur,
- la mission de levé topographique serait fixée forfaitairement à 680 € HT, selon le taux normal de TVA en vigueur.

Une convention est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour toutes les missions précédemment listées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les missions proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

09- SYNDICAT DE VOIRIE – PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BRUYERES ET DE LA RUE DES VIOLETTES (N°064)

Jean-Luc GRAVELLE, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux la commune de Chaniers, explique au conseil le projet l'aménagement d'une partie du chemin des Bruyères et de la rue des Violettes.

Le Syndicat Départemental de la Voirie propose de concevoir les études préalables portant sur la requalification d'une partie du chemin des Bruyères et de la rue des Violettes.

La réalisation de missions de maîtrise d'œuvre, à savoir la mission « projet », est nécessaire pour définir des choix d'aménagement des chemins concernés.

La réalisation d'un levé topographique s'avère également indispensable à la bonne conduite des études,

La rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie se décompose comme suit :

- la mission « projet » serait fixée forfaitairement à 1 500 € HT, selon le taux normal de TVA en vigueur,
- la mission de levé topographique serait fixée forfaitairement à 750 € HT, selon le taux normal de TVA en vigueur.

Une convention est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour toutes les missions précédemment listées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les missions proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

10 – ADHESION AU SIEMLFA 17 (N°065)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les 32 communes de l'AIDELFA des Charentes (Association Inter Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques des Charentes) sont favorables à l'adhésion au sein du SIEMLFA17 (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) des communes suivantes ARCHIAC, AVY, BEDENAC, BURIE, CERCOUX, LA CHAPELLE DES POTS, CHENAC ST SEURIN D'UZET, CHEPNIERS, CLION, COULONGES, CRAVANS, FLOIRAC, JAZENNES, LUSSAC, MARIGNAC, MAZEROLLES, MESCHERS SUR GIRONDE, MEURSAC, MEUX, PERIGNAC, PESSINES, RIOUX, SABLONCEAUX, ST ANDRE DE LIDON, ST CESAIRE, ST CIERS CHAMPAGNE, ST MEDARD, ST PIERRE DU PALAIS, ST QUANTIN DE RANCANNE, SAUJON, THEZAC, VILLARS EN PONS.

Le Conseil Syndical affirme la nécessaire solidarité intercommunale dans le financement de la lutte contre la grêle et demande à la commune de délibérer et d'accepter l'adhésion de celles-ci.

Et sans réponse favorable dans les 2 mois suivant la délibération de rendre obligatoire l'adhésion au SIEMLFPA pour toutes les communes se trouvant de fait actuellement protégées par le réseau de générateurs implantés à ce jour ou à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'adhésion des communes cités ci-dessus.

11- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire

2021-023	Bail commercial 2L Immobilier
2021-024	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaires
2021-025	Vente du désherbeur mécanique YVMO130

- Questions diverses :

Antenne chemin des Bruyères : l'antenne Orange, installée au Maine Mondain, Chemin des Bruyères fonctionne depuis novembre. Elle couvre une grande partie de la commune, en particulier le quart nord-ouest.

Vaccination à Chaniers le 09/12/21 : un centre de vaccination a été mis en place dans la nouvelle salle des fêtes de Chaniers. Ainsi 276 personnes ont pu se faire vacciner. Monsieur le préfet de la Charente-Maritime s'est déplacé pour visiter le dispositif mis en place sur cette journée.

Annulation des manifestations : En raison de la pandémie et des consignes sanitaires, la commune de Chaniers annule différentes manifestations : le Noël des enfants le 15 décembre, le Noël des élus et agents le 17, mais aussi le repas des aînés le 15 janvier 2022.

RN 141 : Différentes réunions se sont déroulées avec les services de l'Etat et du département afin de réussir à réaliser des aménagements de sécurité sur la RN141 dont au carrefour du Maine Allain.

Séance clôturée à 22h

La secrétaire

Graziella MACHEFERT VERDON